

Décision Générale colonial

Décision n° 42 du 17 janvier 1947 :

n° 42

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 janvier 1947
Numéro JO n° 1 du 31/01/1947	Date du numéro 31 janvier 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les agents désignés ci-après sont classés ainsi qu'il suit : Mohamed Ali, planton, 6e échelon, pour compter du 1er janvier 1941 avec 2 ans. 7 mois, 10 jours d'ancienneté: Bourhane Mola, planton, 6e échelon, pour compter du 1er janvier 1945, avec 1 an et 6 mois d'ancienneté : Mohamed Dirieh, planton, 6e échelon, pour compter du 1er Juillet 1945 avec 1 an et 25 jours d'ancienneté, Daher Liban, planton, 6e échelon, pour compter du 1e janvier 1946, avec 1 mois d'ancienneté : Djama Mahmoud, planton, 6e échelon, pour compter du 1e janvier 1945, avec 3 ans. 6 mois et 22 jours d'ancienneté. Ibrahim Mohamed, auxiliaire, 3e échelon, pour compter du 4 septembre 1946 avec 1 an d'ancienneté : Youssouf Elmi, auxiliaire, 12e échelon, pour compter du 1er janvier 1945, avec 1 an et 8 mois d'ancienneté : Ahmed Chirdon, auxiliaire, 4° échelon, avec 2 mois et 15 jours d'ancienneté: Assen Chermarket, auxiliaire, 6e échelon avec 3 mois d'ancienneté : Abdi Ali, auxiliaire, 2e échelon, Jour Compter du 19 septembre 1946, avec 1 an 8 mois et 22 Jours d'ancienneté : Assan Kahim, chauffeur, 7e échelon, pour compter du 19 mai 1945, avec 2 mois et 25 jours d'ancienneté ; Farah Issa, interprète, 18e échelon, pour compter du 25 février 1946, avec 4 mois d'ancienneté,